



Touring Club Switzerland
Chemin de Blandonnet 4
Case postale 820
1214 Vernier GE
www.tcs.ch

TCS Customs Documents
Tel.: +41 58 827 12 53
Fax: +41 58 827 50 17
cpd@tcs.ch

Carnet de Passages Prolongation de la validité pour l'Australie

Si vous désirez prolonger votre séjour en Australie avec votre véhicule et que le Carnet arrive à échéance, il est possible de le prolonger. Pour cela, il faut obtenir l'accord des autorités douanières locales. Si la prolongation est refusée, il faut impérativement sortir le véhicule avant l'échéance du carnet. Si ce délai n'est pas respecté, les douanes exigent une amende douanière de 12'000 AU\$ en plus des droits et taxes à l'importation!

Attention: Une prolongation est en général accordée que pour maximum 3 mois!

Veillez vous adresser env. 6 semaines avant l'échéance du Carnet au club automobile australien.

Australian Automobile Association (AAA) – Siège central

103 Northbourne Ave
Canberra ACT 2601
Tél. 0061 - 2 - 6247 73 11
Fax 0061 - 2 - 6257 53 20
E-mail: Peppina.Sorbara@aaa.asn.au

New South Wales (N.R.M.A. LIMITED)

9 York Street
Sydney NSW 2000
Tél. 0061 - 2 - 8741 6000
Fax 0061 - 2 - 8741 6123

Queensland

The Royal Automobile Club of Queensland (R.A.C.Q. Ltd.)
2649 Logan Road
Eight Mile Plains, Qld 4113
Tél. 0061 - 7 - 3361 2444
Fax 0061 - 7 - 3252 3587

Lors d'une prolongation, le Carnet original doit être présenté au club automobile australien afin que la prolongation puisse être valide avec le sceau officiel nécessaire.

Veillez s'il vous plaît vous y prendre à temps pour une demande de prolongation afin d'éviter tout problème avec les autorités douanières australiennes.

Voir aussi: <http://www.aaa.asn.au/touring/bringing.htm>



Touring Club Switzerland
Chemin de Blandonnet 4
Case postale 820
1214 Vernier GE
www.tcs.ch

TCS Customs Documents
Tel.: +41 58 827 12 53
Fax: +41 58 827 50 17
cpd@tcs.ch

INFORMATIONS PAYS AUSTRALIE

Australian Automobile Association (AAA)

103 Northbourne Avenue

Canberra

A.C.T. 2601

Adresse postale: G.P.O. Box 1555, Canberra, A.C.T. 2601

Téléphone: +61 2 6247 7311

Téléfax: +61 2 6257 5320

e-mail: aaa@aaa.asn.au

L'AA d'Australie est le Secrétariat fédéral des organisations automobiles régionales: elle ne fournit pas de services pour les automobilistes individuels, qui doivent s'adresser à l'un des clubs membres de l'AAA dont la liste se trouve en dessous.

Langues utilisées par le personnel du club : Anglais.

Documents pour les véhicules importés temporairement

Importation sans document

Les véhicules et embarcations suivants sont admis sans formalité en tant qu'effets personnels:

- bicyclette
- cyclomoteur
- canoë et kayak de moins de 5,50 mètres de longueur

Importation avec document

Les véhicules suivants peuvent être importés pendant 12 mois maximum sous couvert d'un carnet de passages en douane AIT/FIA:

- voiture privée (4x4 inclus)
- camping car
- motocyclette
- caravane
- remorque à bagages

Importation temporaire sans carnet :

La réglementation des douanes australiennes autorise l'importation temporaire d'un véhicule sans carnet. Tout véhicule importé de cette manière doit toutefois satisfaire la spécification des normes australiennes, à moins que le véhicule soit âgé de 15 ans ou plus à l'arrivée en Australie.

L'importateur doit faire une demande de permis VIA (Vehicle Import Approval) avant l'importation, auprès d'une mission diplomatique à l'étranger ou de:

Department of Infrastructure, Transport, Regional
Development and Local Government (Infrastructure) -
Vehicle Import Enquiries

e-mail: vimports@infrastructure.gov.au

Internet: <http://www.infrastructure.gov.au>

**Touring Club Switzerland**

Chemin de Blandonnet 4

Case postale 820

1214 Vernier GE

www.tcs.ch**TCS Customs Documents**

Tel.: +41 58 827 12 53

Fax: +41 58 827 50 17

cpd@tcs.ch

Il faut déposer une caution auprès des douanes à l'arrivée en Australie. L'importateur peut prendre possession de son véhicule une fois que toutes les conditions douanières, ainsi que celles du département de Transport, ont été remplies.

Il faut noter qu'une demande de permis d'importation (qui peut prendre jusqu'à 21 jours) doit être faite bien à l'avance afin d'éviter tout délai à l'arrivée au port ou à l'aéroport. Toute personne en possession d'un visa d'entrée en Australie et dont le véhicule a une immatriculation étrangère peut obtenir le permis VIA.

Un ressortissant étranger, détenteur d'un visa de résidence temporaire en Australie, ne peut pas obtenir un permis VIA et doit importer une voiture sous le couvert d'un carnet (CPD). Le permis pour visiteur (VIA) est valable jusqu'à l'échéance du visa de l'importateur tandis que le carnet (CPD) est valable 12 mois, quelque soit la période de validité du visa.

A l'arrivée en Australie, tout véhicule doit être accompagné d'une preuve d'immatriculation valable durant la durée du séjour ; le véhicule doit aussi être en bon état de marche.

NOTES

Les formalités à remplir varient d'un état/territoire à l'autre en ce qui concerne l'importation temporaire d'un véhicule. Il est recommandé à tout visiteur de s'adresser aux autorités compétentes de l'Etat ou du Territoire où il a l'intention de voyager (voir au dessous). La documentation suivante est nécessaire pour l'obtention de l'UVP, « Unregistered Vehicle Permit », le permis pour visiteur exigé dans certains états/territoires :

- preuve d'immatriculation étrangère en cours de validité*
- documents relatifs à l'importation du véhicule (y compris CPD ou VIA)
- passeport et visa
- permis de conduire national ou permis international
- une adresse en Australie et dans le pays d'origine

* Un visiteur ayant l'intention d'importer son véhicule en Australie sous couvert d'un carnet doit conserver l'immatriculation étrangère du véhicule et doit être en possession d'une preuve d'immatriculation en cours de validité (vignette).

A la suite d'un contrôle technique satisfaisant, l'UVP est délivré contre paiement des frais applicables.

Il est recommandé à tout visiteur désirant importer son véhicule de s'adresser au Service des Douanes Australiennes en ce qui concerne les droits et taxes payables et les conditions de quarantaine appliquées.

A l'arrivée en Australie, le véhicule est soumis à une inspection par le service des douanes (ACS) et le service d'inspection AQIS.

Il faut noter que tout article importé ne peut pas être laissé en Australie en l'absence de l'importateur.

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès des organisations suivantes :

Australian Automobile Association (AAA)

Tél.: +61 2 6247 7311

Fax: +61 2 6257 5320

e-mail: aaa@aaa.asn.au**Australian Customs Service (ACS)**

Tél.: +61 2 6275 6666

1300 363 263 (en Australie)

e-mail: information@customs.gov.auInternet: <http://www.customs.gov.au/>**Australian Quarantine Inspection Service (AQIS)**

Source: FIA / OTA Touring Information



Touring Club Switzerland
Chemin de Blandonnet 4
Case postale 820
1214 Vernier GE
www.tcs.ch

TCS Customs Documents
Tel.: +41 58 827 12 53
Fax: +41 58 827 50 17
cpd@tcs.ch

GPO Box 858
2601 Canberra, ACT
Tél. : +61 2 6272 3933 (or 1800 020 504 within Australia)
1800 803 006 (within Australia)
Fax : +61 2 9364 7340
Internet : <http://www.daff.gov.au/aqis>

**Department of Infrastructure, Transport Regional Development and Local Government
(Infrastructure)**

Importation de véhicules :
Tél : +61 1800 815 272
Internet : <http://www.infrastructure.gov.au/>

Carnet ATA

Un carnet ATA, émis dans le pays de résidence de l'importateur, peut être utilisé pour l'importation des véhicules suivants:

- voiture de course
- véhicule commercial pour le transport de passagers (autobus et autocar)
- véhicule commercial pour le transport de marchandises (camion et camionnette)
- ambulance ou un corbillard
 - véhicule utilisé dans une exposition ou pour démonstrations
 -

Sinon, ces véhicules peuvent être importés contre dépôt des droits et taxes, ou d'un engagement écrit. Toute personne désirant importer ces véhicules sans carnet doit faire une demande à un bureau douanier régional.

Longueur du séjour

Les véhicules mentionnés ci-dessus peuvent être importés temporairement pour une période de 12 mois maximum.

Il faut noter que tout véhicule importé sous couvert d'un cpd doit être exporté avant l'expiration du document et avant l'expiration de la période d'importation temporaire autorisée. Toute demande de prolongation de validité d'un CPD doit être reçue par les Douanes Australiennes bien avant l'échéance de la période d'importation temporaire.

NOTE IMPORTANTE: Suite à un durcissement des procédures de la part des autorités douanières, les demandes de prolongation de Carnet seront uniquement considérées si la raison du retard de la re-exportation des marchandises est causée par un accident ou un cas de force majeure

Les prolongations ne seront accordées que lors de circonstances exceptionnelles comme la maladie, une maladie familiale ou quelques autres circonstances qui empêcheraient l'importateur de réexporter les marchandises dans les 12 mois exigés.

Si la prolongation est refusée, il faut impérativement sortir le véhicule avant l'échéance du carnet. Si ce délai n'est pas respecté, les douanes exigent une amende douanière de 12'000 AU\$ en plus des droits et taxes à l'importation!



Véhicule conduit par une personne autre que le propriétaire

Importation

Un carnet peut être établi au nom d'une firme ou d'une organisation.

Les autorités douanières ne permettent pas à un résident australien de prendre en charge un véhicule importé temporairement.

Usage du véhicule

Un véhicule importé temporairement peut être utilisé par un proche parent ou un ami du propriétaire, même s'il a quitté l'Australie temporairement, à condition que ce parent ou ami ne soit pas domicilié en Australie.

Caravane, camping car et remorques

Une seule remorque peut être tirée par un véhicule privé ou commercial, excepté dans le Territoire du Nord

En Australie Occidentale, une remorque qui ne possède pas de freins ne doit pas dépasser le poids à vide du véhicule qui la tire.

	Hauteur	Largeur	Longueur
Nouvelle-Galles du Sud	4,30 m (a)	2,50 m	11,00 m (c)
Victoria	4,30 m	2,50 m	12,50 m (d)
Queensland	4,30 m	2,50 m	12,50 m (e)
Australie Méridionale	4,30 m	2,50 m	12,50 m (f)
Australie Occidentale	4,30 m (a)	2,50 m	11,00 m (g)
- véhicule commercial	4,30 m	2,50 m	17,50 m (e)
Tasmanie	3,75 m	2,50 m	13,00 m
Territoire de la Capitale	illimité	2,50 m	13,70 m véhicule à plus de 4 roues 15,20 m véhicule articulé
Territoire du Nord	4,40 m	2,50 m	11,00 m véhicule tracteur 16,50 m véhicule articulé; aucune partie composante ne doit dépasser 12,20 m 45,00 m train routier jusqu'à 3 remorques permises dans le Territoire du Nord



Touring Club Switzerland
Chemin de Blandonnet 4
Case postale 820
1214 Vernier GE
www.tcs.ch

TCS Customs Documents
Tel.: +41 58 827 12 53
Fax: +41 58 827 50 17
cpd@tcs.ch

Assurance minimum obligatoire pour un résident

Tout véhicule à moteur circulant sur la voie publique doit être couvert par une assurance contre les risques aux tiers.

L'assurance contre les risques aux tiers contractée dans un Etat ou Territoire est valable dans toute l'Australie.

La garantie en cas de décès ou blessures personnelles est illimitée. Le montant de la garantie pour les dégâts matériels varie suivant les états, de AUD5 millions à \$10 millions.

Assurance minimum obligatoire pour un visiteur

Un visiteur doit contracter une assurance contre les risques aux tiers dans l'Etat ou le Territoire où il a débarqué.

Assurance étrangère acceptée : Une police d'assurance étrangère n'est pas valable en Australie.

Assurance à court terme

Un visiteur important temporairement un véhicule devrait demander à sa compagnie d'assurance d'arranger une assurance tous-risques par l'intermédiaire de sa filiale en Australie. S'il lui est impossible de procéder ainsi, il lui est recommandé d'obtenir un certificat de sa compagnie d'assurance avec les détails de son dossier, ce qui facilitera l'obtention d'une assurance australienne.

Des difficultés risquent de surgir si le visiteur importe un véhicule de marque inconnue en Australie.

Les primes varient d'un état à l'autre, selon le lieu dans un état et selon le type du véhicule. Un visiteur peut prendre une assurance à court-terme. Lorsqu'une voiture est assurée pour moins de 12 mois, la prime maximum sera une proportion de la prime annuelle, plus un supplément dans certains Etats ou Territoires.

Adresse utile

Insurance Council of Australia

Head Office
56 Pitt Street
Sydney
NSW 2000
Tél.: +61 2 9253 5100 (1300 728 228 en Australie)
Fax: +61 2 9253 5111

Adresse postale:
PO Box R1832
Royal Exchange
Sydney
NSW 1225

Internet: <http://www.insurancecouncil.com.au/>



Certificat d'immatriculation

Certificats nationaux reconnus

Tout certificat national d'immatriculation en cours de validité est reconnu pendant un an au maximum. Un véhicule non couvert par un certificat national d'immatriculation valable doit être immatriculé suivant la loi de l'état ou du territoire où il a été débarqué. Cette immatriculation sera reconnue dans toute l'Australie.

Certificat international reconnu : Le certificat international pour automobile n'est pas exigé.

Permis de conduire accepté

Permis nationaux reconnus

Le permis national d'un visiteur rédigé en anglais est reconnu dans toute l'Australie. Les permis nationaux rédigés dans une langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction officielle en anglais ou d'un permis international. Tout visiteur doit posséder un document prouvant son statut de résidence temporaire.

Un visiteur a le droit de conduire n'importe quel véhicule à condition que cela corresponde à sa catégorie de permis.

Un permis de conduire est obligatoire pour conduire tout véhicule à moteur même s'il ne l'est pas dans le pays du visiteur.

Remarque: dans le Territoire du Nord, un visiteur peut conduire n'importe quel type de véhicule couvert par son permis de conduire, à condition qu'il conserve son statut de visiteur, ce qui signifie qu'il ne peut pas travailler pour un employeur du Territoire.

L'âge minimum auquel un visiteur est autorisé à conduire une voiture privée est la suivante :

Territoire de la Capitale Australie Méridionale Nouvelle-Galles du Sud Queensland Victoria	âge minimum applicable dans le pays de résidence du visiteur
Tasmanie	17 ans
Territoire du Nord	16 ans
Australie Occidentale	17 ans

Le permis de conduire d'un visiteur et le permis de conduire international sont reconnus pour les périodes indiquées ci-dessous, ou jusqu'à leur date d'expiration, selon la plus proche:

Nouvelle-Galles du Sud	tant que le titulaire garde le statut de visiteur
Victoria	-3 mois pour le permis national - jusqu'à expiration du permis national pour le permis international
Australie Méridionale	90 jours pour le permis national, 12 mois pour le permis national plus permis international
Tasmanie Territoire du Nord Territoire de la Capitale	3 mois
Australie Occidentale	12 mois



Dans tous les Etats, un automobiliste doit toujours avoir son permis de conduire sur lui, au cas où il lui serait demandé par la police ou par un tiers avec lequel il aurait eu un accident.

Permis international reconnu

Le permis international de conduire (de 1949 ou 1968) est exigé dans le Territoire de la Capitale, et expressément recommandé au Queensland, en Australie Méridionale, Australie Occidentale et dans le Territoire du Nord. Il est exigé dans toute l'Australie lorsque le permis national rédigé dans une langue étrangère n'est pas accompagné d'une traduction officielle en anglais.

Permis temporaire pour visiteur : Pas applicable

Immatriculation des véhicules importés temporairement

Un véhicule importé avec un carnet de passages en douane et dont l'immatriculation du pays de provenance arrive à expiration peut obtenir une immatriculation temporaire dans tous les Etats et Territoires.

N.B. Il est très difficile d'importer un véhicule temporairement en Australie sans carnet.

Perte de véhicule

Lorsqu'un véhicule en importation temporaire est détruit ou endommagé dans un accident, le Percepteur du port d'entrée doit en être avisé immédiatement.

Le Service de douane australien suit la procédure établie à l'Article 13 de la Convention douanière relative à l'importation temporaire des véhicules routiers privés (New York 1954).

Equipement obligatoire

Visiteur et résident

Ceintures de sécurité et sièges pour enfants

Dans tous les Etats et Territoires, il est obligatoire de porter la ceinture de sécurité à toute place qui en est équipée.

Systèmes de retenue pour enfants

Tout enfant de moins de 6 mois doit être placé dans un siège dos à la route.

Un enfant de 6 mois à 4 ans doit être placé soit dans un siège dos à la route, soit dans un siège face à l'avant.

Un enfant de 4 à 7 ans doit soit être placé dans un siège face à l'avant, soit porter une ceinture avec siège réhausseur homologué.

La nouvelle loi stipule également qu'un enfant de moins de 4 ans ne doit pas voyager à l'avant d'un véhicule qui a 2 rangs de places ou plus, et qu'un enfant de 4 à 7 ans ne doit pas voyager à l'avant sauf si tous les sièges arrière sont déjà occupés par d'autres enfants de moins de 7 ans.

Ces règlements sont en vigueur dans tous les Etats et territoires, sauf dans le Territoire du Nord ils devraient entrer en vigueur prochainement.



Touring Club Switzerland
Chemin de Blandonnet 4
Case postale 820
1214 Vernier GE
www.tcs.ch

TCS Customs Documents
Tel.: +41 58 827 12 53
Fax: +41 58 827 50 17
cpd@tcs.ch

Casque de protection pour motocycliste

Le port du casque est obligatoire pour les motocyclistes.

Le casque doit être conforme aux normes australiennes AS1698.

Les casques conformes aux normes suivantes sont également acceptables :

- Snell M90 (USA)
- ERECT (Europe)
- BS6658 (UK)
- NZS5430 (New Zealand)
- JIST-8133 (Japon)
- SS9 (Singapour)

Feux

Tout véhicule doit être équipé selon les dispositions de la Convention de 1949.

La nuit, les feux de stationnement doivent normalement être allumés à moins que le véhicule ne soit éclairé par l'éclairage public.

Triangle avertisseur de danger, feux de détresse

Ce n'est pas obligatoire pour un automobiliste de transporter un triangle avertisseur de danger. Les feux de détresse, si le véhicule en est équipé, peuvent être utilisés.

Extincteur : Pas obligatoire

Trousse de secours : Pas obligatoire

Profondeur minimum du profil des pneus

La profondeur minimum du profil des pneus doit être de 1,6 mm.

Formalités en cas d'accident

Rapport d'accident

Tout automobiliste impliqué dans un accident ayant provoqué des dommages corporels, le décès de personnes et des dégâts matériels dépassant \$500, est tenu de faire appel à la police immédiatement. S'il n'y a que des dégâts matériels ne dépassant pas \$500, l'automobiliste doit déclarer l'accident au bureau de police le plus proche dans les 24 heures suivant l'accident.

Numéros de téléphone d'urgence

Police	000
Ambulance	000
Pompiers	000

Formalités d'assurance

Tout accident doit être rapporté à la compagnie d'assurance.